


Billet de la Municipalité	<p>Voici une dizaine de jours que l'épicerie Epi Veyr est ouverte.</p> <p>La Municipalité souhaite plein succès à Mme Fabienne Staehli dans cette nouvelle aventure professionnelle. Elle invite la population à profiter de ce commerce et se réjouit de voir revivre notre épicerie.</p>
Jumelage / fondue franco-suisse	<p>Une occasion de nourrir des relations, aussi autour d'une fondue !</p> <p>Nos jumeaux de Saoû organisent leur traditionnelle fondue franco-suisse le 24 février à 19h00 à leur salle des fêtes.</p> <p>Un petit groupe de la Chaux va s'y rendre en véhicule(s) personnel(s).</p> <p>Le départ aura lieu le 24 février et le retour le 25.</p> <p>Pour organiser le transport et la nuit à Saoû (chez l'habitant), contactez Daniel Boegli 077 466 77 16.</p> <p>La Municipalité rappelle que le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres, n'hésitez pas à vous adresser à M. Boegli en cas d'intérêt.</p>
Journée cantonale  23 mars 2024	<p>Unissons nos forces pour nettoyer le village !</p> <p>L'édition 2024 de l'action « coup de balai » aura lieu le samedi 23 mars 2024. Cette action de nettoyage vise à collecter les déchets et débris abandonnés qui pourraient se trouver sur notre territoire communal dans différents lieux tels que les Pâquis, les berges du Veyron, le Paddock, les terrains de sport ou les champs en bordure des routes.</p> <p>Rendez-vous à la salle villageoise à 9.30h (café et croissant offerts) et départ à 10.00h.</p> <p>Munissez-vous de bonnes chaussures, de gants et d'un gilet de sécurité fluorescent.</p> <p>Dès 11.30h, après l'effort, apéritif et partie réparatrice !</p> <p>Au plaisir de vous rencontrer nombreuses et nombreux.</p> <p>Inscriptions à greffe@lachaux.ch ou 021 861 11 01.</p> <p>Pour plus d'informations : Tiziana Corset 079 687 92 14.</p>
Recensement des chiens	<p>Conformément à la législation en vigueur (LPoIC, art. 9), nous rappelons aux propriétaires de chiens que s'ils n'ont pas encore fait le nécessaire, ils sont tenus d'annoncer au bureau communal : les chiens achetés ou reçus en 2023, les chiens nés en 2023 et restés en leur possession, les chiens qui n'ont pas encore été annoncés, les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année 2023, pour radiation. Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office. Il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.</p> <p>Délai : 15 mars 2024.</p> <p>Merci de votre collaboration.</p>

Voir au dos

